

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2014

Nombre de Conseillers	l'an deux mille quatorze
En exercice	23 le 11 septembre à 20 heures
Présents	13 Le Conseil Municipal de la Commune de POUILLY SOUS CHARLIEU (Loire)
Votants	19 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe JARSAILLON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2014

Etaient présents : M. Philippe JARSAILLON, M. Paul PONCET, Mme Geneviève BRIENNON, M. Gérard TARDY, M. Claude POUJET, Mme Nathalie LOUDOT, M. James BILLARD, Mme Monique ROCHE, Mme Nathalie VIAL, , Mme Carinne PRONCHERY, M. Georges THORAL, M. Philippe BORDE, Mme Sandrine MELRO

Absents ou excusés : Mme Michelle JOLY procuration donnée à Mme Geneviève BRIENNON, M. Michel LAMARQUE procuration donnée à Mme Monique ROCHE, M. Patrick LAGARDE procuration donnée à M. Paul PONCET, Mme Nathalie TANGHE procuration donnée à Mme Carinne PRONCHERY, M. Mickaël PERRET procuration donnée à M. Claude POUJET, Mme Nicole BOURDET procuration donnée à Gérard TARDY, Mme Sylvie CHAZELLE, M. Jean-Marc CHATELARD, M. Bernard BOCCOZ, Mme Olympe MEUNIER, absents sans procuration

Secrétaire de séance : Carinne PRONCHERY

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2014

Le compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2014 est approuvé à la majorité (1 contre, 2 abstentions, 16 pour).

2/ Compte rendu du conseil communautaire

Monsieur le Maire précise que les statuts de la communauté de communes sont en cours de réalisation et vont prochainement faire l'objet de l'approbation du conseil communautaire.

Monsieur le Maire évoque son désaccord sur la répartition des sièges à la communauté de communes, son avis étant conforté par la décision du conseil constitutionnel du 20 juin 2014.

Monsieur Georges THORAL indique que pour lui l'ancien bureau a mal interprété la loi et que lui avait défendu en séance publique le nombre de quatre délégués pour la commune de Pouilly sous Charlieu.

3/ Modification du tableau des emplois communaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux agents ont réussi l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe et un agent celui d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe. Monsieur le Maire a donc proposé à la commission administrative paritaire du centre de gestion de la Loire leur nomination à compter du 1^{er} octobre 2014. Il a également proposé la nomination au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe d'un agent réunissant les conditions d'ancienneté à compter du 1^{er} décembre 2014.

Pour permettre ces nominations, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de modifier le tableau des emplois communaux en créant :

- trois emplois d'adjoint technique de 1^{ère} classe, deux à compter du 1^{er} octobre 2014 et un à compter du 1^{er} décembre 2014,
- un emploi d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2014.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité la modification du tableau des emplois communaux.

Quand la nomination des agents sera effective les emplois qu'ils détenaient dans leur grade précédent seront supprimés.

4/ Taxe sur les spectacles, les jeux et les réunions sportives

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en référence au Code général des impôts certains spectacles et réunions sportives peuvent se voir taxés sur leurs recettes.

Pour être exonérés de cette taxe, une délibération du conseil municipal est nécessaire.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer cette taxe en 2015.

5/ Programme voirie 2015

Afin de bénéficier d'une aide du Conseiller général du canton pour le programme 2015, nous devons programmer avant le 30 septembre 2014 une opération d'amélioration de la voirie communale.

Monsieur le Maire propose les travaux de revêtement des voies du lotissement de la « Villatière ».

Trois devis ont été reçus à savoir :

- L'entreprise COLAS de Roche La Molière pour un montant de : 63 362.65 € HT,
- L'entreprise TPS de Pouilly sous Charlieu pour un montant de : 67 080.00 € HT,
- L'entreprise EIFFAGE de Perreux pour un montant de : 63 958.50 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Après délibération, le conseil municipal décide à la majorité de retenir l'entreprise COLAS (16 pour et 3 abstentions) et autorise Monsieur le Maire à demander la subvention auprès du Conseiller général.

6/ Cession des terrains communaux du lotissement de la « Villatière »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite que les parcelles appartenant à la Commune du lotissement la « Villatière » soit vendues. Une estimation a été demandée aux services fiscaux des domaines.

La viabilisation sera dépendante de la découpe des parcelles.

7/ Création d'un centre technique communal

Actuellement les services techniques sont dispersés sur quatre sites. Monsieur le Maire informe le conseil municipal de son intention de créer un centre technique communal.

La surface du local et du terrain est d'environ 1 200 m² et se situe route de Marcigny

8/ Achat d'un véhicule pour le portage des repas aux personnes âgées

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société qui mettait un véhicule à la disposition de la commune pour le portage des repas a repris ledit véhicule en raison d'un manque d'annonceurs publicitaires.

Devant l'urgence la commune a fait l'acquisition d'un nouveau véhicule pour un montant de 8 790.50 €.

Monsieur THORAL demande si plusieurs garages ont été consultés.

Monsieur Claude POUJET lui répond que les trois garages de Pouilly sous Charlieu ont été consultés et que le choix s'est porté sur un véhicule d'occasion du garage MUSSIER.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider l'achat de ce véhicule afin de régulariser l'achat auprès du trésorier.

L'association « Pouilly bouge » a été invitée à apposer de la publicité sur le véhicule.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité l'achat du véhicule.

9/ Convention d'utilisation du restaurant scolaire

Afin de permettre aux enfants scolarisés à Saint Nizier sous Charlieu de manger au restaurant scolaire de notre commune le mercredi et de se rendre ensuite au centre de loisirs, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une convention doit être établie entre les deux communes.

Après avoir donné lecture de la convention, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de la valider et l'autoriser à la signer.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

10/ Décision modificative au budget communal

Un transfert de crédits est nécessaire pour équilibrer certains comptes et régler certains achats de matériel ou encore le nouveau véhicule de portage des repas.

Monsieur le Maire propose donc les transferts suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2182-75 : Matériel de transport		8 737.98 €
D 2158-37 : acquisition de matériel		921.25 €
D 2031-86 : frais d'études – salle d'animation	9 659.23 €	
TOTAL	9 659.23 €	9 659.23 €

Après délibération le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n° 1 au budget communal.

11/ Participation financière pour un élève en CLIS (classe pour l'inclusion scolaire)

Un enfant domicilié sur la commune de Pouilly sous Charlieu a été scolarisé en CLIS à Thizy au cours de l'année scolaire 2013-2014. La participation demandée est de 50.00 €, notamment pour les fournitures scolaires

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à verser cette participation.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité le versement de ladite participation.

12/ Désignation du coordonnateur communal du recensement de la population pour 2015

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la session du conseil municipal du 21 mai 2014 le conseil municipal a validé la nomination de Carinne PRONCHERY en qualité de coordonnateur communal du recensement de la population pour l'année 2015. L'intéressée ne souhaite plus tenir ce rôle.

Monsieur le Maire propose de désigner en remplacement Michelle JOLY.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité la désignation de Michelle JOLY.

13/ Informations diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'arrivée sur la commune d'un nouveau médecin, Madame le docteur LAYRAC,
- Paul PONCET, annonce que nous sommes sur la bonne voie quant à l'installation d'un boucher sur la commune,
- Geneviève BRIENNON fait un point sur la rentrée scolaire et notamment en précisant que les activités mises en place dans le cadre du changement des rythmes scolaires débutent le 15 septembre et ont vu pour leurs débuts l'inscription d'une cinquantaine d'enfants,
- La limitation de la vitesse à 30 km/h, rue de la République, de la boulangerie au café près de la rue Sainte-Anne évoquée lors du conseil municipal du 10 juillet 2014 a reçu un avis favorable du Conseil général et de la Préfecture. La mise en place de cette limitation va être effective courant septembre,
- Une réunion a eu lieu en mairie ce mercredi 10 septembre en présence notamment des services du Conseil général et des entrepreneurs locaux concernant le pont sur la Loire (pont de Briennon). Le Conseil général a indiqué qu'en raison des dégradations subies par le pont, la limitation du tonnage à 19 tonnes est impérative. Les travaux de consolidation devraient débutés en fin d'année 2015,
- La fête des classes a lieu le samedi 13 septembre 2014,
- La foire d'automne se tiendra le dimanche 21 septembre 2014.
- Monsieur THORAL demande si l'exposition photos est annulée. Madame Geneviève BRIENNON lui répond que l'exposition photos est repoussée à une date ultérieure.

Monsieur le Maire clôture la séance du conseil municipal à 21h45.

La date de la prochaine séance du conseil municipal sera déterminée ultérieurement.